

Les subsides

dit ensuite que 25 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral pour les Indiens et les autochtones lui servent à s'acquitter de ses obligations juridiques. Voilà une affirmation plutôt brutale, monsieur le Président. Par ailleurs, 40 p. 100 de ces dépenses viseraient des programmes normalement provinciaux et d'autres programmes surtout statutaires par suite des responsabilités du gouvernement au titre des Indiens et des terres indiennes aux termes de la Loi constitutionnelle. Les 35 p. 100 restants relèvent du pouvoir discrétionnaire. Voilà qui nous amène à la position du ministère.

Je vois que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le Président. Je vais donc poursuivre à 2 heures.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Charest): Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, c'est le député de Skeena (M. Fulton) qui avait la parole.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais continuer à citer certains passages du mémoire au cabinet qui est maintenant connu dans tout le pays sous le titre de «The Buffalo Jump of the 1980s». Il vaut vraiment la peine de signaler quelques positions du ministère. Je ne les lirai pas en entier, mais les ministères et organismes suivants étaient et sont généralement d'accord avec les recommandations du document: les transports, la SCHL, l'Expansion industrielle régionale, les Pêches et les Océans, le Solliciteur général, la GRC, la Justice, le Secrétariat d'État, l'Emploi et l'Immigration, les Finances, et la Santé nationale et le Bien-être social. Il vaut la peine de faire consigner au compte rendu la dernière ligne que voici:

Les hauts fonctionnaires du ministère trouvent les conclusions acceptables, mais ils s'inquiètent de la prévisible réaction de défense des autochtones devant tout changement de programme.

A la page suivante, on identifie minutieusement ceux qui ont aussi participé à cette démarche. Le paragraphe suivant est particulièrement révélateur à cet égard. Voici:

L'analyse a été menée par une équipe mixte, avec la participation de gestionnaires de programmes, de coordonnateurs fédéraux du développement économique, de sous-ministres et du comité consultatif du secteur privé auprès du groupe de travail. Se sont ajoutées à cela des consultations limitées de groupes de clients choisis et de sous-ministres de certains gouvernements provinciaux. Le rapport de 395 pages publié par ce groupe d'étude et qui a pour titre «The Buffalo Jump of the 1980's» peut être mis à la disposition de tout ministre pour complément d'information.

Le document, après avoir fourni des données sur la croissance et les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, poursuit:

En outre, il en coûterait au moins 500 millions de dollars d'aujourd'hui pour rattraper le retard accumulé dans la construction de logements dans les réserves, de manière à ce que les crédits annuels à cet égard suffisent à la demande. Ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des revendications territoriales tant particulières que générales (sauf de certaines revendications à une étape avancée

des négociations) qui, compte tenu des sommes moyennes qui ont été accordées jusqu'à maintenant, pourraient bien grossir de quelque 8 milliards de dollars le montant global des dépenses au cours des 5 à 20 prochaines années.

C'est au sujet de telles affirmations que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien doit donner des explications cet après-midi. On dit ceci, à la page 15:

Il importe de faire la distinction entre ce que l'on fait en raison des obligations légales du gouvernement fédéral et les programmes qui se sont étendus avec le temps pour des raisons de politique sociale, afin de pouvoir comparer les dépenses discrétionnaires au besoin réel qui n'est pas considéré comme un «droit» à respecter.

Je suis sûr que le ministre voudra nous expliquer cela, compte tenu de ce que lui et d'autres ont déclaré publiquement à propos de l'article 35 de la Constitution. Voici ce que dit la page 17 du document:

Charger les collectivités autochtones de résoudre les problèmes que le gouvernement fédéral devait résoudre en négociant les projets communautaires locaux basés sur les priorités de la communauté et financés par un système de financement global pluriannuel;

Je crois que le ministre nous doit également des précisions sur cette recommandation. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, pendant la période des questions, la section 10 dit ceci:

Le premier ministre a été consulté au sujet de ses prérogatives sur les mandats.

Le document dit ensuite ceci à propos des considérations d'ordre financier:

D'après les prévisions actuelles, on économisera 133.9 millions de dollars en 1986-1987 et 178.4 millions en 1987-1988. Ces recommandations revêtent une grande importance surtout sur le plan financier parce qu'elles visent à enrayer la montée rapide des coûts qui se produirait si l'on n'intervenait pas dans les programmes actuels.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de devoir signaler au député que son temps de parole est écoulé.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais citer encore quelques passages, si la Chambre y consent à l'unanimité, pour permettre au ministre de répondre.

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Merci, monsieur le Président. J'irai le plus vite possible. Sous le titre «Fédéral-provincial», on trouve une tentative de déléguer ce qui avait toujours été la relation entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones du Canada. Voici le passage en question:

... pour définir un accord général, ensuite adapté de façon à répondre aux besoins de chaque province et de chaque territoire, accord qui englobera tous les programmes autochtones initiaux aux deux niveaux de gouvernement.

Ces protocoles d'entente sur le point d'être négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces circulent actuellement au Canada.

A la rubrique des modifications prioritaires pour l'expansion économique, on propose:

... le transfert du soutien accordé à l'expansion des entreprises ainsi que les prêts et garanties de prêts du ministère des Affaires indiennes au ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Je suis persuadé que tous les Indiens et les Inuit seront intéressés d'apprendre que c'est une politique prioritaire du gouvernement. A la page 25, on propose:

... de mettre fin au programme d'expansion économique distinct qui est destiné aux autochtones ...

... de cesser d'appuyer les institutions économiques autochtones et de gérer les programmes d'expansion économique en appliquant les critères normalement appliqués dans les affaires ...